

Le parti pris de l'avenir



Seule la CGT pour défendre les salariés !!!

Notre président a bien retenu la leçon du quinquennat précédent, pour lui et son gouvernement pas question d'utiliser le 49/3. Ils vont faire ça par ordonnancement et de ce fait applicable de suite.

Loi travail L'KHOMRI + ordonnances MACRON quelles répercussions pour les salariés ?

- ❖ L'accord d'entreprise peut déroger à l'accord de branche de façon défavorable.
- ❖ Certains accords collectifs pourront modifier le contrat de travail du salarié sans son accord.

❖ Procédure de licenciement.

Un décret va publier un modèle type de notification de licenciement, autrement dit l'employeur disposera d'un document le sécurisant.

❖ Barémisation des recours au prudhomme.

Concernant les indemnités versées en cas de licenciement sans cause réelle ni sérieuse l'employeur appliquera un barème.

❖ Procédure de licenciement.

Un décret va publier un modèle type de notification de licenciement, autrement dit l'employeur disposera d'un document le sécurisant, avec des mentions obligatoires figurant dans le modèle qu'il n'aura qu'à compléter.

❖ Plans de départs volontaires

L'ordonnance vise ici à écarter toutes les règles du licenciement économique collectif en cas de plan de départs volontaires, et notamment de permettre à l'employeur de se soustraire à la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

L'employeur n'aura plus l'obligation de proposer les postes de reclassement à chaque salarié de manière personnalisée.

A cela s'ajoute les futures réformes du gouvernement, Formations et Retraite.

« Le collectif syndical » Appelle tous les salariés, famille, amis, voisins etc... à participer à la manifestation le mardi 12 septembre. Il appelle l'ensemble des salariés à faire 2 heures de grève minimum du lundi minuit au mardi 20h00.

Tous contre la casse sociale !!!

Départ de la manif à 10h00 (Gare d'Angoulême)

Le collectif syndical